



**LYCEE POLYVALENT Perseigne**  
**2 Rue Jean Jaurès**  
**BP 50089**  
**72600 MAMERS**

**Tél : 02.43.97.64.00**

**Mail : [ce.0720027n@ac-nantes.fr](mailto:ce.0720027n@ac-nantes.fr)**  
**[gestionnaire.0720027n@ac-nantes.fr](mailto:gestionnaire.0720027n@ac-nantes.fr)**

***Contrat d'exploitation des installations thermiques du  
collège Mauboussin et du lycée polyvalent Perseigne –  
MAMERS***

***DOSSIER DE CONSULTATION***

## **Règlement de la consultation :**

Marché public de service d'exploitation.

### ***Section I : Identification de l'acheteur***

Etablissement public local d'enseignement  
N° de Siret : 197 200 272 00015  
Code APE : 8531Z

### ***Section II : Raison sociale et adresse***

Lycée Polyvalent Perseigne  
2 Rue Jean Jaurès  
BP 50089  
72600 MAMERS

Téléphone : 02.43.97.64.00  
Courriel : ce.0720027n@ac-nantes.fr

Personne responsable du marché : Madame NAUDIN Gabrièle – Provisure  
Personne à contacter sur le suivi du marché : Madame MASSÉ Sylvie – Gestionnaire comptable

### ***Section III : Objet du marché***

**P2** : maintenance, conduite, suivi, contrôle et dépannages des installations de production de chauffage, de traitement d'air, de climatisation et d'eau chaude sanitaire incluant notamment les démarrages et arrêts de l'installation, les réglages et ajustements nécessaires en cours de saison pour l'obtention des résultats garantis par le contrat, les réglages des équipements.

La maintenance effectuée relève à la fois de mesures préventives, correctives et curatives : assurer le bon fonctionnement des équipements et veiller au respect du programme d'entretien des différents composants de l'installation avec pour objectif une meilleure prise en compte de l'efficacité énergétique par une optimisation du fonctionnement des installations.

Surveillance des paramètres de conduite (températures...) et réajustements, si nécessaire, des points de consigne des régulateurs (maîtrise de l'application GTB Siemens et WIT pour l'aspect régulation).

Ramonage périodique et réglementaire des conduits de fumée avec production du certificat.

Production des certificats d'étanchéité climatisation, des disconnecteurs.

Nettoyage et maintien en état de propreté des chaufferies et locaux techniques.

Mise en état de conservation du matériel pendant l'arrêt saisonnier du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire.

Le prestataire communiquera les plannings et rapport d'intervention sur son serveur extranet G.M.A.O. Un code d'accès sera transmis au gestionnaire du lycée Perseigne.

Production et distribution de l'eau chaude sanitaire: les moyens mis en œuvre pour répondre à la maîtrise des risques sanitaires liés à la légionelle seront définis.

Les prélèvements pour analyse de l'eau chaude sanitaire à l'internat (production, boucle et distribution) font l'objet d'un marché spécifique, sauf l'analyse de l'eau de chauffage incluse au contrat P2.

Maintenance préventive : définir les moyens mis en œuvre quant à la surveillance des installations (fréquences, délais et horaires d'intervention), définir et consigner les contrôles effectués (planning prévisionnel des visites et nature des prestations à réaliser).

Tenue du livret de chaufferie. Mise à jour du cahier sanitaire.

Petites fournitures incluses au contrat : chiffons, graisses, huile sauf huile frigorigère,...

Le contrôle visuel trimestriel des sous-stations (pompe, régulation, vannes 3 voies...) sera assuré par le personnel de maintenance du lycée Perseigne qui alertera le prestataire en cas de dysfonctionnement.

Les actions correctives (gros travaux de remise en état des installations, changement de pièces) feront l'objet d'un devis préalable. Les travaux seront réalisés après acceptation du devis et transmission d'un bon de commande sauf urgence ou mise en sécurité à réaliser sans délai.

Un bon d'intervention sera remis à l'issue des travaux acceptés sur devis.

Dépannages : délais d'intervention, coût de la main d'œuvre et du déplacement à préciser.

Garantie de température à définir en termes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

Préciser les pénalités en cas de retard, d'interruption anormale des installations, d'insuffisance ou d'excès de la fourniture.

#### ***Section IV : Lieu d'exécution***

Installations thermiques du collège Mauboussin et du lycée polyvalent Perseigne de Mamers (72600- cité scolaire).

#### ***Section V : Caractéristiques principales :***

Installations thermiques des bâtiments A, B, C, F, G, I, J, K, L, Z entretenues par la société Hervé Thermique jusqu'au 31/12/2019.

Les installations thermiques des bâtiments E (bâtiment commun à la cité scolaire) et D (collège Mauboussin) ont été réceptionnées le 26/10/2018 (bâtiment E) et le 26/08/2019 (bâtiment D). Les installations du bâtiment E sont entretenues par l'entreprise Hervé Thermique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Chaufferie principale bâtiment F: 3 chaudières, 2 échangeurs à plaques, 2 ballons d'eau chaude, 3 centrales de traitement d'air.

10 sous-stations avec pompes, régulation, vannes 3 voies... : internat C, restauration F, administration, pôle santé, salle des professeurs E, CDI I, collège D + Bâtiments A, B, J, K (atelier Méca) et L (atelier Bois 1 chaudière gaz).

11 CTA desservant : chaufferie (F), laverie cuisine (F), internat (C), bâtiments D et E.

3 aérothermes sur l'atelier Bois.

Logements : 7 chaudières murales gaz de marque Chaffoteaux (chauffage) et 5 chaudières gaz de marque Saunier Duval (condensation+ECS solaire).

1 climatisation local serveur Bâtiment D.

1 climatisation local serveur bâtiment E.

Les adoucisseurs font l'objet d'un contrat de maintenance spécifique.

Régulation assurée par GTB Siemens sauf les bâtiments D et E (GTB Wit du Conseil départemental).

La liste des matériels chauffage-ventilation-climatisation et le planning de maintenance sont annexés au règlement de la consultation : un inventaire à jour et précis ou audit contradictoire sera effectué à la prise en charge des installations et dans un délai d'un mois.

Prévoir une visite des installations, le matin de préférence. Le bulletin de visite relatif à la visite du site sera joint au mémoire technique.

### ***Section VI : Division en lots***

Prestation divisée en lot : non

Lot unique.

### ***Section VII : Forme du marché, durée du marché ou délai d'exécution***

Forme du marché : marché public de service d'exploitation forfaitaire.

Durée du marché ou délai d'exécution :

1 an à compter du 01/01/2020 prolongé par tacite reconduction 3 fois un an. Le contrat n'excédera pas 4 ans.

### ***Section VIII : Prix***

P2 : redevance forfaitaire annuelle payable par trimestre.

Formule et périodicité de révision des prix à préciser.

Les prix, déterminés en euros et en centimes d'euros, sont réputés comprendre toutes les charges frappant obligatoirement la prestation.

### ***Section IX : Conditions relatives au marché***

Modalités de financement : paiement par mandat administratif, délai global de paiement : 30 jours à réception de la facture.

La facturation sera adressée au lycée polyvalent Perseigne BP 50089 – 72600 MAMERS, déposée sur la plateforme Chorus Pro.

Les factures libellées au nom du Lycée Perseigne porteront les mentions suivantes :

- nom et adresse du créancier
- numéro du SIRET et code APE ou la référence d'inscription au répertoire du commerce ou au registre des métiers
- numéro du compte bancaire (IBAN)
- numéro et date des bons de commande éventuels
- fourniture livrée
- montant hors TVA de la fourniture exécutée
- prix des prestations accessoires
- taux et montant de la TVA
- montant total des fournitures livrées
- date de facturation

Il sera établi une facture par bon de commande.

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Lycée polyvalent Perseigne de Mamers.

### ***Section X : Conditions de participation***

Renseignements concernant la situation propre du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures:

Le dossier de consultation contient :

- la lettre de candidature (imprimé DC1)
- la déclaration du candidat (imprimé DC2)
- l'acte d'engagement (ATTRI1) et la proposition de contrat de maintenance
- le présent règlement de consultation daté et signé
- Une attestation sur l'honneur certifiant que :
  - le candidat ne fait pas l'objet d'une exclusion des contrats administratifs, ordonnée par le préfet, en application de l'article L. 8272-4 du code du travail ;
  - le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales;le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'interdiction de soumission prévu au code de la Commande Publique ;  
le candidat n'a pas fait l'objet d'une condamnation d'exclusion définitive ou d'une durée de 5 ans au plus des marchés publics en application des dispositions de l'article 131-39 – 5° du code pénal
- l'état annuel des certificats fiscaux et sociaux reçus (imprimé NOTI2 de moins de 6 mois) ou les diverses attestations du service des impôts, de l'URSSAF... ou production du DUME (document unique de marché européen)
- l'attestation d'assurance, l'extrait KBis, un mémoire technique pour l'exploitation des installations thermiques (présentation de l'entreprise, moyens techniques et humains, certificats de capacité professionnelle, références clients,...).

Formulaires téléchargeables sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

Le délai imparti par la personne publique pour remettre les pièces fiscales et sociales sera de 10 jours francs à compter de la réception de la lettre recommandée invitant le candidat retenu à produire les documents exigés.

Tous les documents doivent être traduits ou rédigés en langue française.  
Les offres seront exprimées en Euros.

### ***Section XI : Critères d'attribution***

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix : 50%
- Qualité (garanties de résultat, qualité technique, respect des spécifications du marché) : 40%
- Délai d'exécution (nombre d'heures prévisionnelles, délais d'intervention) : 10%

Les capacités générales de l'entreprise pour l'exécution du marché seront étudiées notamment la structure et la position géographique de l'entreprise ainsi que son expérience dans le domaine des marchés publics.

Les normes, certifications et labellisations obtenues par l'entreprise seront également des éléments retenus par les décideurs pour le choix du fournisseur.

Le candidat définira ses actions en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

### ***Section XII : Procédure***

#### **1) Type de procédure :**

Marché passé selon une procédure adaptée (MAPA) selon les dispositions des articles L.2123-1, Art. R.2123-1, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

- ➔ Avis de publicité publié sur le profil acheteur du lycée : <https://mapa.aji-france.com/>  
(possibilité de créer un compte fournisseur gratuit)

Selon les propositions, le pouvoir adjudicateur peut ouvrir une négociation avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre.

### ***Section XIII : Remise des offres***

#### **1) Délais et validité des offres :**

Date limite de réception des offres : 16 octobre 2019, 14 heures sur le profil acheteur du lycée Perseigne (procédure dématérialisée des marchés publics), les dépôts « papier » ne sont plus autorisés à compter du 01/10/2018 pour tout marché supérieur à 25.000€HT.

Les offres transmises après la date limite de réception ne seront pas étudiées.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de remise des offres.  
Les candidats seront informés du résultat de la consultation.

Le candidat retenu recevra une notification d'attribution du marché.

2) Forme :

Les réponses sont déposées :

- ➔ sur le profil acheteur du lycée Perseigne : <https://mapa.aji-france.com> Les fichiers constituant l'offre doivent être aux formats classiques tels que .odt, .doc, .pdf, .xls, éventuellement compressés.

Un accusé réception sera envoyé à réception de l'offre électronique.

***Section XIV : Autres renseignements***

Contenu du dossier de consultation : liste des pièces fournies par l'acheteur public : règlement de la consultation, détail de l'installation technique et des matériels de l'établissement.

Le prestataire de service répondra au moyen du règlement de la consultation signé et tamponné, des pièces demandées en section X.

Le titulaire du marché s'engage à assurer la continuité du service public en toute circonstance. Il doit informer l'établissement des éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution.

***Section XVII : Litiges***

Pour tout litige né dans le cadre de l'exécution du présent marché qui ne pourrait être résolu par la voie de la conciliation, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Nantes.

La sous-traitance est interdite dans le cadre du présent marché.

***Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement de consultation et l'intégrer à l'offre.***

A....., le

*Cachet de l'entreprise*

*Signature responsable habilité*